

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2016 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. François Barret, maire
M. Langis Barbeau, conseiller au siège n° 1
M. Hermann Thibodeau, conseiller au siège n° 2
M. Pierre Doré, conseiller au siège n° 3
M. Martin Boivin, conseiller au siège n° 4
M. Benoit Mathieu, conseiller au siège n° 6

Est absent :

M. Stéphane Lévesque, conseiller au siège n° 5

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur François Barret, maire.

Assiste à la séance : M. Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Pierre Doré
Il est résolu

38-16

D'adopter l'ordre du jour du 7 mars 2016 tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016;
5. Correspondance et points d'information;
6. Autorisation du paiement des comptes;
7. Avis de motion du règlement concernant la tarification de certains biens et services afin de modifier la tarification du dépôt de neige usée;
8. Demandes de dérogations mineures :
 - 8.1 Demande de dérogation mineure n° 208 : Lot 2 639 931 – Proportion de la façade du garage,
 - 8.2 Demande de dérogation mineure n° 209 : Lot 4 681 971 – Marge de recul avant de la résidence;
9. Nomination des membres au sein du comité consultatif d'urbanisme;
10. Congédiement d'un employé contractuel;
11. Embauche d'un surveillant de gymnase et des équipements;
12. Embauche d'une intervenante en loisirs;
13. Octroi d'un contrat de réfection d'armoires et de l'espace-bar au centre municipal;
14. Autorisation d'événement : « Je cours pour ma cour »;
15. Adjudication du contrat de réhabilitation d'un ponceau de la rue Bellevue;
16. Octroi du contrat de collecte des déchets encombrants;
17. Autorisation d'une dépense pour des travaux de recherche en eau;
18. Mandat portant sur la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
19. Attestation de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

20. Mandat portant sur la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
21. Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier 2016;
22. Autorisation d'une dépense pour l'acquisition de terrains dans le cadre des travaux de reconstruction d'un ponceau sur la rue des Érables;
23. Autorisation de la dépense pour l'achat d'équipements informatiques;
24. Points divers;
25. Levée de séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Période de questions

En présence d'une dizaine de personnes, diverses questions sont posées.

Un citoyen interroge le conseil municipal au sujet de l'exécution d'une décision judiciaire à l'égard de son voisin.

Un citoyen désire obtenir l'adresse civique des immeubles pour lesquels des dérogations mineures figurent à l'ordre du jour ainsi que la localisation de certains travaux. Également, le citoyen demande au conseil de s'exprimer sur un projet d'oléoduc sur le territoire du Québec.

Un citoyen demande au conseil municipal quelles sont les prévisions de hausse de taxes pour les prochaines années.

Point n° 4

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu
Il est résolu

39-16

D'approuver le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Correspondance et points d'informations

5.1

Correspondance du préfet de la MRC Thérèse-de-Blainville visant à décréter le mois d'avril « Mois de la jonquille »

Sur la proposition de M. Martin Boivin,

39.1-16

Il est résolu

D'accuser réception de la demande tout en précisant que le mois d'avril a été décrété le « Mois de la jonquille » l'an dernier.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.2

Réponse du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de L'électrification des transports à la demande de réduction de la vitesse sur la rue du Pont.

M. Martin Boivin dépose la réponse confirmant que la limite de vitesse sera réduite à 70 km/h dans une zone de 1,5 km entre le parc du Faubourg et le parc Alexis -Blanchet.

Point n° 6

Autorisation de paiement des comptes

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

40-16

D'approuver la liste des comptes à payer totalisant 415 665,10 \$ telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 7

Avis de motion du règlement concernant la tarification de certains biens et services afin de modifier la tarification du dépôt de neige usée

M. Benoît Mathieu donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens et services afin de modifier la tarification du dépôt de neige usée.

Point n° 8

8.1

Demande de dérogation mineure n° 208 : Lot 2 639 931 – Proportion de la façade du garage

ATTENDU QUE monsieur François Fortin sollicite, pour la propriété constituant le 533, rue Saint-Aimé, une dérogation mineure afin rendre réputée conforme la largeur de la façade d'un garage projeté représentant 102 % de la façade de la résidence, contrairement aux dispositions de l'article 9.3.2 du Règlement de zonage n° 243-91 qui prescrivent que la façade du garage ne doit pas représenter plus de 85 % de la façade de la résidence;

ATTENDU QUE cette demande est déposée en lien avec la demande de permis n° 2016-024;

ATTENDU QUE cette demande ne peut être considérée comme mineure et qu'aucun préjudice sérieux n'est causé au demandeur par l'application de la réglementation;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution n° 08-16;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu
Il est résolu

41-16

De ne pas accorder la dérogation mineure n° 208 demandée.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

8.2

Demande de dérogation mineure n° 209 : Lot 4 681 971 – Marge de recul avant de la résidence

ATTENDU QUE M. Dave St-Laurent sollicite, pour la propriété constituant le lot 4 681 971, une dérogation mineure afin de rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence à 54,5 m de la ligne avant, contrairement aux dispositions de l'article 7.2 du Règlement de zonage n° 243-91 qui prescrivent une marge de recul avant maximale de 20 mètres;

ATTENDU QUE cette demande est déposée en lien avec la demande de permis n° 2016-026;

ATTENDU QUE la présence d'un cours d'eau et l'établissement de ses bandes de protection riveraine limitent sévèrement les possibilités d'implantation de la résidence et les possibilités d'aménagement d'une cour arrière;

ATTENDU QUE l'implantation proposée s'harmonise avec celle de la résidence voisine de droite;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la demande peut être considérée comme mineure, que l'application de la réglementation porte un préjudice sérieux au demandeur et que la demande n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution n° 09-16;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu
Appuyée par monsieur Pierre Doré
Il est résolu

42-16

D'accorder la dérogation mineure n° 209 demandée.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 9

Nomination des membres au sein du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme, autres que les conseillers municipaux, se terminait le 3 mars 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire les membres actuels pour un nouveau mandat de deux ans;

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Pierre Doré
Il est résolu

43-16

De nommer à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat se terminant le 7 mars 2018, madame Pierrette Pelchat ainsi que messieurs Jacques Buteau, Julien Doyon, Clermont Larose et Sébastien Lecours, le tout conformément à l'article 7 du règlement n° 223.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 10

Congédiement d'un employé contractuel

ATTENDU QUE l'employé numéro 70-7488 a fait l'objet de plusieurs mises au point pour divers aspects de sa prestation de travail depuis son embauche;

ATTENDU QU'il est manifeste qu'il ne répond plus aux exigences de l'emploi;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire et l'état de situation transmis le 15 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu
Il est résolu

44-16

De congédier l'employé numéro 70-7488 avec prise d'effet le 11 février 2016.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 11

Embauche d'un surveillant de gymnase et des équipements

ATTENDU QU'un poste de « Surveillant de gymnase et des équipements » est vacant;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir à ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

45-16

D'autoriser le coordonnateur aux loisirs à embaucher un surveillant de gymnase et des équipements à un taux horaire de 12\$/heure conformément à la description de ce poste.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 12

Embauche d'une intervenante en loisirs

ATTENDU QU'un poste d'intervenant et surveillant en loisirs est vacant suite à la démission de Mathieu Dion en date du 11 janvier 2016;

ATTENDU QU'un processus de sélection a été réalisé afin de pourvoir à ce poste;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Pierre Doré
Il est résolu

46-16

D'autoriser l'embauche de madame Marie Lévesque à titre d'intervenante et de surveillante en loisirs à temps partiel et sans minimum d'heure garanti. Les conditions de travail de madame Lévesque sont prévues à la convention collective en vigueur des employés-fonctionnaires et sa date d'embauche est le 7 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 13

Octroi d'un contrat de réfection d'armoires et de l'espace-bar au centre municipal

ATTENDU QUE la réfection des armoires et de l'espace-bar du centre municipal est nécessaire;

ATTENDU QU'une soumission a été obtenue de la part de *Armoires et décoration Dumont Design*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

47-16

D'octroyer le contrat de réfection des armoires et de l'espace-bar du centre municipal conformément à la soumission datée du 23 février 2016 par *Armoires et décoration Dumont Design* pour la somme de 13 996,95 \$;

D'affecter le fonds de roulement d'une somme correspondante à la dépense nette de 13 782,60 \$ remboursable annuellement sur une période de cinq ans, en cinq versements égaux et consécutifs, à compter de l'année financière 2017.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 14

Autorisation d'événement : « Je cours pour ma cour »

ATTENDU QUE l'école du Bac désire organiser l'événement, *Je cours pour ma cour*, soit une course à pied empruntant le réseau routier municipal;

ATTENDU QU'une demande d'événement a été présentée afin d'obtenir l'autorisation de circuler sur le réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu
Appuyée par monsieur Pierre Doré
Il est résolu

48-16

D'autoriser l'école du Bac, dans le cadre de l'événement *Je cours pour ma cour*, à circuler sur le réseau routier municipal le 28 mai prochain, soit sur les rues des Érables, Roy, Radisson, des Explorateurs, des Découvreurs, Jogue, Cartier, Létourneau, De La Salle, De Brébeuf et Albanel, conformément au plan soumis.

D'assujettir l'autorisation à la transmission au Service des loisirs et de la vie communautaire des documents suivants :

- Résolution du conseil d'établissement endossant l'événement;
- Plan de sécurité de l'événement.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 15

Adjudication du contrat de réhabilitation d'un ponceau de la rue Bellevue

ATTENDU QUE des travaux de réhabilitation d'un ponceau de la rue Bellevue sont devenus nécessaires;

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles à une subvention dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local - volet Accélération des investissements sur le réseau routier local*;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres, vingt-six soumissions ont été reçues;

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions de la firme SNC-Lavallin daté du 18 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu
Il est résolu

49-16

D'adjuger le contrat de réhabilitation du ponceau de la rue Bellevue au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Jean-Claude Lizotte inc.*, pour une somme de 225 380,01 \$, incluant les taxes applicables, conditionnellement à la confirmation du versement de la subvention dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local - volet Accélération des investissements sur le réseau routier local*;

D'affecter le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques d'une somme correspondante à la dépense nette moins l'aide financière reçue.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 16

Octroi du contrat de collecte des déchets encombrants

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un contrat visant la collecte des déchets encombrants sur le territoire de la municipalité pour l'année 2016;

ATTENDU l'offre de service présentée par Sani-Terre Environnement inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

50-16

D'octroyer le contrat de collecte des déchets encombrants pour l'année 2016 à Sani-Terre Environnement inc. conformément à l'offre de service datée du 1^{er} mars 2016, laquelle prévoit un coût de 200 \$ la tonne, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 17

Autorisation d'une dépense pour des travaux de recherche en eau

51-16

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu
Il est résolu

D'autoriser une dépense évaluée à 14 000 \$ afin de procéder au forage de puits ainsi qu'aux opérations connexes nécessaires à leur caractérisation.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 18

Mandat portant sur la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

52-16

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu
Il est résolu

De mandater la firme Blanchette, Vachon s.e.n.c.r.l. d'attester auprès du ministère des Transports l'usage des compensations reçues en 2015 dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 19

Attestation de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 27 522 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

53-16

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 20

Mandat portant sur la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

54-16

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Langis Barbeau
Il est résolu

De mandater la firme Blanchette, Vachon s.e.n.c.r.l. d'attester auprès de Recyc-Québec la déclaration portant sur les coûts et le tonnage des matières recyclables pour l'année 2015 produite par la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 21

Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier 2016

55-16

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Pierre Doré
Il est résolu

De nommer la Société de comptables professionnels agréés Blanchette, Vachon, s.e.n.c.r.l., comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2016 en vertu de l'article 966 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 22

Autorisation d'une dépense pour l'acquisition de terrains dans le cadre des travaux de reconstruction d'un ponceau sur la rue des Érables

ATTENDU QUE des travaux de reconstruction d'un ponceau sur la rue des Érables ont été complétés au cours de l'année 2014;

ATTENDU QU'il était de l'intention du conseil municipal de financer l'ensemble du projet, incluant l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet, à même le fonds de roulement;

ATTENDU QUE la résolution numéro 140-14 adoptée par ce conseil le 2 juin 2014 ne fait pas mention de l'acquisition des terrains;

EN CONSÉQUENCE,

56-16

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

D'autoriser une dépense nette évaluée à 15 042,30 \$, prise à même le fonds de roulement, remboursable annuellement sur une période de dix ans, en dix versements égaux et consécutifs, à compter de l'année financière 2015, pour l'acquisition des terrains et les honoraires professionnels correspondants, dans le cadre des travaux de reconstruction d'un ponceau de la rue des Érables, effectués en 2014.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 23

Autorisation de la dépense pour l'achat d'équipements informatiques

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

57-16

D'autoriser une dépense nette évaluée à 15 000 \$, prise à même le fonds de roulement et remboursable annuellement sur une période de cinq ans, en cinq versements égaux et consécutifs à compter de l'année financière 2017, pour l'achat et l'installation d'un nouveau serveur et de cinq fortiAp.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 24

Points divers

Aucun sujet n'est discuté.

Point n° 25

Levée de la séance

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

58-16

À 20 h 52 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert
Greffier et secrétaire-trésorier

Je, François Barret, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

François Barret
Maire